HEALICO (ci-après « **HEALICO** ») est un logiciel édité par LABORATOIRES URGO, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le n° 433 842 044et dont le siège social est situé 42 rue de Longvic 21300 CHENOVE, (ci-après « **URGO** »).

1. Objet

Les présentes Conditions spécifiques de mise à disposition et d'utilisation (ci-après « **CSU** ») régissent les modalités de mise à disposition de HEALICO aux Établissement et de son utilisation par les Utilisateurs, et complètent ainsi les Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les « **CGU** »).

Toutes les dispositions des CGU qui ne sont pas contraires à celles des CSU restent applicables. En cas de contradiction entre les dispositions des présentes CSU et celles des CGU, les premières prévaudront sur les secondes.

2. Définitions

Dans le présent CSU, les termes identifiés par une majuscule ont la signification suivante ou, pour les termes non mentionnés ci-dessous, la signification spécifiée à l'article 1 des CGU :

- « **Anomalie** » désigne un dysfonctionnement reproductible et documenté par l'Établissement de tout ou partie des fonctionnalités de HEALICO qui empêche le bon fonctionnement de HEALICO.
- « Anomalie bloquante » désigne toute Anomalie qui rend impossible l'accès au dossier du Patient.
- « **Anomalie non bloquante** » désigne toute Anomalie qui (i) interrompt ou empêche le bon fonctionnement de HEALICO sans que cette interruption ou cet empêchement soit significatif et atteigne le niveau d'une Anomalie bloquante ou (ii) désactive une ou plusieurs fonctionnalités non essentielles de HEALICO.

3. <u>Licence</u>

Tous les droits, titres et intérêts relatifs à HEALICO, y compris les droits de propriété intellectuelle associés (y compris, sans s'y limiter, tous les droits d'auteur, droits de brevet, droits de base de données, marques de commerce et tout autre droit de propriété intellectuelle français et international existant ou futur) sont la propriété exclusive d'URGO ou de tiers ayant autorisé URGO à les utiliser. Les CSU et les CGU ne concèdent à l'Établissement aucun droit ou intérêt sur HEALICO, à l'exception d'un droit limité d'accès et d'utilisation de HEALICO dans les conditions définies ci-dessous.

URGO accorde à l'Établissement, pour la durée d'utilisation de HEALICO, une licence mondiale, libre de redevance, non exclusive et non transférable pour accéder à HEALICO et l'utiliser. L'Établissement peut sous-licencier ses droits à des Utilisateurs autorisés par l'Établissement qui ont besoin d'accéder à HEALICO afin d'exercer leurs fonctions de soins de santé. L'Établissement s'engage à utiliser (et à faire en sorte que les Utilisateurs utilisent) HEALICO uniquement et strictement dans les limites autorisées par les CGU et les CSU.

L'Établissement s'engage en outre à ne pas accomplir un ou plusieurs des actes suivants, ni à permettre ou autoriser l'Utilisateur à accomplir un ou plusieurs des actes suivants sans le consentement préalable et écrit d'URGO : (i) reproduire et/ou exploiter HEALICO, en tout ou partie, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit ; (ii) copier, modifier, traduire, adapter, assembler, décompiler, altérer, vendre, louer, prêter, diffuser, distribuer ou transférer HEALICO ; (iii) créer des œuvres dérivées de HEALICO ou permettre de lier ou d'incorporer tout ou partie d'un ou plusieurs éléments de HEALICO à d'autres œuvres ; (iv) tenter de quelque manière que ce soit d'obtenir les codes sources de HEALICO en tout ou en partie ; ou (v) transmettre ou télécharger sciemment toute donnée ou matériel contenant des virus, des logiciels espions, des chevaux de Troie, des vers ou d'autres éléments nuisibles ou causant des cyberattaques.

Toute violation de l'engagement ci-dessus constitue une violation de la propriété intellectuelle ou d'autres droits de URGO et/ou de tiers concédants de licence et peut entraîner des poursuites civiles et/ou pénales.

La présente licence est conclue sur une base intuitu personae. A ce titre, l'Établissement ne peut céder, déléguer ou transférer par quelque moyen que ce soit les droits ou obligations auxquels il est tenu au titre de la présente licence sans l'accord préalable et écrit de URGO.

4. <u>Mise à disposition de HEALICO</u>

URGO met gratuitement HEALICO à la disposition de l'Établissement en fournissant aux Utilisateurs de l'Établissement leurs données d'authentification personnelles (comptes) en réponse à une liste fournie d'emails, de nom et de prénom des Utilisateurs. Les Utilisateurs doivent garder confidentielles ces données d'authentification et s'engagent à ne pas les divulguer à des tiers pour quelque raison que ce soit, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit. En cas de perte, d'omission ou de vol de ses données d'authentification, l'Utilisateur devra en informer URGO sans délai, par courrier électronique à l'adresse suivante :

- Pour les Utilisateurs basés en France : contact@healico.fr
- Pour les Utilisateurs basés au Royaume-Uni : contact@healico.uk
- Pour les Utilisateurs basés en Allemagne : kontakt@healico.de
- Pour les Utilisateurs basés en Espagne : <u>contacto@healico.es</u>
- Pour les Utilisateurs basés au Portugal : contact@healico.pt

URGO suspendra l'accès de l'Utilisateur à HEALICO et lui enverra de nouvelles données d'authentification.

En aucun cas, URGO ne sera responsable de la perte ou du vol des données d'authentification par l'Utilisateur ou de toute utilisation de HEALICO par un tiers utilisant ces données d'authentification. L'Utilisateur est seul responsable de toute responsabilité liée à l'accès et à l'utilisation de HEALICO avec ses données d'authentification que ce soit par l'Utilisateur ou par un tiers.

5. <u>Disponibilité de HEALICO</u>

URGO fera des efforts raisonnables pour s'assurer que HEALICO est suffisamment disponible pour les Utilisateurs.

Pour le calcul du moment où HEALICO est considéré comme « indisponible », seules les Anomalies bloquantes sont prises en compte. Tout moment où HEALICO n'est pas disponible pour les Utilisateurs en raison : (i) d'opérations de maintenance programmées dont l'Établissement a été préalablement informé ; (ii) d'une interruption, d'une déconnexion ou d'un dysfonctionnement des réseaux et/ou systèmes d'accès à Internet de l'Établissement ; (iii) d'une défaillance de l'équipement de l'Établissement, y compris tout matériel informatique, logiciel ou autre équipement ; (iv) d'intrusions malveillantes de tiers dans les systèmes et réseaux informatiques de l'Établissement (y compris le matériel et les logiciels) ; (v) la transmission de virus ou d'autres éléments nuisibles sur les systèmes et réseaux informatiques de l'Établissement (y compris le matériel et les logiciels) ; et/ou (vi) un cas de

force majeure, ne seront pas pris en considération lors du calcul de la disponibilité de HEALICO tel que décrite ci-dessus ou ne constitueront pas une violation des CSU et/ou CGU par URGO et URGO n'aura aucune responsabilité quant à l'indisponibilité de HEALICO pour ces raisons.

Pour éviter toute ambiguïté, l'Établissement est seul responsable de la protection de ses systèmes informatiques et de ses réseaux (y compris le matériel et les logiciels) contre les virus, les logiciels espions, les chevaux de Troie, les vers ou autres éléments nuisibles et les cyberattaques.

6. Maintenance corrective

URGO assurera la maintenance corrective de HEALICO et déploiera des efforts raisonnables pour en assurer le bon fonctionnement. En cas de découverte d'une Anomalie par l'Établissement (quelle que soit la manière dont elle est découverte), l'Établissement doit la notifier à URGO sans délai par courrier électronique à l'adresse suivante :

- Pour les Utilisateurs basés en France : contact@healico.fr
- Pour les Utilisateurs basés au Royaume-Uni : contact@healico.uk
- Pour les Utilisateurs basés en Allemagne : kontakt@healico.de
- Pour les Utilisateurs basés en Espagne : contacto@healico.es
- Pour les Utilisateurs basés au Portugal : contact@healico.pt

Pour être traitée, l'Anomalie doit être décrite précisément par l'Établissement qui doit être en mesure de fournir toute documentation pertinente.

Quelle que soit la nature de l'Anomalie, URGO s'engage à y répondre dans un délai de 2 jours ouvrables à compter de la réception de cette notification, et mettra en œuvre tous les efforts raisonnables pour corriger l'Anomalie en perturbant le moins possible l'accès et l'utilisation de HEALICO par l'Établissement et les Utilisateurs.

La réponse donnée dans les 2 jours ouvrables précisera :

- Soit la procédure à suivre pour corriger l'Anomalie ;
- Soit, dans le cas où la correction de l'Anomalie nécessiterait un développement spécifique, le délai nécessaire à la résolution de ladite Anomalie.

Dans tous les cas, la méthode de traitement de l'Anomalie sera à la discrétion de URGO et pourra prendre la forme d'une correction du programme, de la fourniture d'une solution de contournement ou de tout autre moyen permettant d'éviter la reproduction et la répétition de l'Anomalie concernée.

Nonobstant ce qui précède, URGO n'aura aucune responsabilité de quelque nature que ce soit et ne sera pas tenue de résoudre toute Anomalie ou autre problème résultant : (i) d'une utilisation inappropriée de HEALICO ; (ii) d'une violation des CSU et/ou des CGU ; et/ou (iii) d'un programme informatique tiers utilisé conjointement ou en combinaison avec HEALICO ; (iv) de toute autre intervention dans le fonctionnement de HEALICO, dans chaque cas par l'Établissement, un Utilisateur ou un tiers (selon le cas) qui n'a pas été préalablement autorisée par écrit par URGO.

7. Obligations de l'Établissement

L'Établissement garantit et s'engage à ce que :

- il ne permettra d'accéder à HEALICO qu'aux Utilisateurs et à aucun autre employé ou consultant de l'Établissement.
- aucune décision rendue par un organe disciplinaire ou par toute autorité compétente dans le cadre de l'activité professionnelle de l'Établissement, de l'Utilisateur, ni aucune décision de justice, n'empêche l'exercice de l'activité professionnelle et qu'aucune règle professionnelle et/ou déontologique à laquelle l'Établissement, l'Utilisateur sont tenus en vertu du Droit applicable ne les empêche d'utiliser HEALICO dans le cadre de leur activité professionnelle.
- l'Établissement et les Utilisateurs n'utilisent HEALICO que dans le cadre strict de l'exercice de leur activité professionnelle, et plus généralement dans le respect du Droit applicable et de la Réglementation applicable à la protection des données personnelles.